



JANVIER 2026

L'ÉCHO de la CHARNIE

**Le Bulletin
d'informations
de
CHEMIRÉ-en-
CHARNIE**

Au Sommaire

- L'Édito p.2
- Les décisions du Conseil municipal p.3 à 7
- Les finances de la commune p. 8 à 11
- Autres informations communales p. 12 à 14
- La vie des associations p. 15 à 18
- Retour en images p. 19 à 21
- Des informations du territoire p. 22 et 23
- Le mémo pratique p. 24

Directeur de publication : le Maire. Mise en page : commission communication. Imprimerie Tessé



L'Édito

Chères Chemiréennes, Chers Chemiréens,

Ce 10^{ème} bulletin marque la fin du mandat de l'équipe municipale en place. Comme les bulletins précédents, celui-ci a pour vocation d'apporter le maximum d'informations sur les actions menées au cours de l'année.

C'est aussi, pour les associations, le moyen de partager avec le plus grand nombre l'étendue de leurs activités, ciment du lien social qui nous unit.

A cela s'ajoute un retour sur les projets réalisés ces 6 dernières années. Nous retenons notamment :

- La vente des deux derniers lots du lotissement et la finalisation des travaux de la voie d'accès,
- Le plan de circulation du bourg,
- L'aménagement de l'aire de jeux,
- Les aménagements piétonniers du cimetière,
- Le curage et la remise en état de la lagune,
- La réparation d'une cloche de l'église,
- L'accès au CR 44,
- La mise en valeur du patrimoine par des panneaux explicatifs,
- La création du dépôt de pain,
- La parution semestrielle du bulletin communal d'information

Les dossiers importants de l'année 2025 sont :

- La construction de l'atelier communal au 5 rue Eugène Chauvelier, mis à la disposition de notre employé communal.
- Le PLUi, porté par la Communauté de communes en concertation avec les 29 communes. Sauf imprévu, il sera effectif avant la fin de cette mandature et se substituera au PLU communal devenu obsolète.

Notre rôle pendant ce mandat a été de faire valoir les intérêts de Chemiré au fil des nombreuses réunions. Rien de tout cela n'aurait été possible sans le soutien financier de l'État, de la Région, du Département, de LBN Communauté, sans oublier celui des Chemiréennes et des Chemiréens.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui font vivre Chemiré et plus particulièrement les associations : Chemiré Patrimoine, Collectif Charnie Environnement, Générations Mouvement et Animation Loisirs.

Un merci particulier à l'équipe de bénévoles qui assure avec assiduité la gestion et l'animation du dépôt de pain chaque mercredi et samedi matins.

L'engagement de tous est précieux ; il fait toute la richesse de notre commune.

Nous vous rappelons les dates d'élection des conseils municipaux fixées au 15 et 22 mars prochain. La loi électorale pour les communes de moins de 1000 habitants impose un scrutin de liste paritaire composée de 9 à 13 candidat(e)s.

Nous vous adressons, ainsi qu'à vos proches, tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit heureuse, riche en projets et porteuse de belles réussites pour chacune et chacun.



Le Conseil municipal : JP Coquille, M. Letourneur, M. Feuvrier, I. Caté, P. Coutelle, C. Krakus, M. Marie, A. Molard, N. Padois.

Les coordonnées de la mairie

Adresse postale : 6 bis, place Saint-Gilles

72540 Chemiré-en-Charnie

Tél : 02.43.88.42.67.

Courriel : mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

Site web : <https://chemire-en-charnie.fr>



Panneau Pocket

Les horaires d'ouverture au public

Les mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Les vendredis de 14h à 18h.

Les 1er et 3^è samedis du mois de 10h à 12h.

Les élus à votre écoute

Les élus reçoivent les jours d'ouverture de la mairie

En cas d'urgence, appelez le 06 28 05 43 94



Les décisions du Conseil municipal

Au cours de l'année 2025, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

LES ACHATS ET LES TRAVAUX EN 2025

◆ Réparations du tracteur

Des réparations ont été réalisées sur le tracteur de la commune :

- Réfections de l'embrayage par l'entreprise Salin de Joué-en-Charnie pour un montant de 1 584.49 € HT, soit 1 901.39 € TTC.
- Remplacement de l'alternateur par l'entreprise Salin de Joué-en-Charnie pour un montant de 424.39 € HT, soit 509.27 € TTC.

◆ Réparation des bancs de la place Saint-Gilles

Les bancs de la place Saint-Gilles ont été remis à neuf (pose et fabrication) par la Menuiserie de la Vègre de Chassillé pour un montant de 1 087.70 € HT, soit 1 305.24 € TTC.

◆ Travaux et mise aux normes électriques

Suite au rapport de l'Apave, des mises aux normes ont été commandées :

- Remplacement des blocs sortie de la Mairie par l'entreprise Loïc Berger de Loué pour un montant de 506.42 € HT, soit 607.70 € TTC.
- Remplacement du coffret électrique extérieur de la salle par l'entreprise MC3E de Chemiré-en-Charnie pour un montant de 549.68 € HT, soit 659.62 € TTC.

Suite à une panne,

- Remplacement de la VMC de la Mairie par l'entreprise MC3E de Chemiré-en-Charnie pour un montant de 401.01 € HT, soit 481.25 € TTC.

◆ Travaux de voirie

Signature du devis de l'entreprise Eurovia de Bonchamp-lès-Laval pour la réparation du chemin de la Gestière (partie située en agglomération) pour un montant de 1 637.60 € HT, soit 1 965.12 € TTC.

La réfection de la partie située hors agglomération est prise en charge par LBN Communauté.

◆ Plantation d'arbres sur la place Saint-Gilles

Après avoir étudié plusieurs devis pour planter 5 érables sur la place, le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Env'y Extérieur de Cossé-en-Champagne pour un montant de 2 845 € HT, soit 3 414 € TTC.

◆ Achat de 3 parcelles appartenant à la SNCF

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les documents pour l'achat des parcelles B 627, B 631 et B 638 d'une surface totale de 297 m² situées sur la voie communale n°6 (route d'Epineu) et VC 110 (chemin de Paris) appartenant à la SNCF (ancienne ligne de chemin de fer) au prix de 35.64 € HT (0.12€/m²), soit 42.77 € TTC.

Les frais de notaire à charge de la commune s'élèvent à 340 €.

Le cimetière

◆ Reprise de concessions dans le cimetière



Le conseil municipal a validé la reprise de 5 concessions en état d'abandon.

Elle sera effectuée par l'entreprise Mélanger de Loué pour un montant de 3 499.68 € HT, soit 4 199.61 € TTC.

La restauration de la cloche

La Société Bodet Campanaire de Trémentines a procédé à la restauration de la cloche historique de 1654 de l'église Saint-Gilles.

Le montant des travaux est de 11 188 € HT, soit 13 425.60 € TTC.

Le financement des travaux a été pris en charge par la commune de Chemiré-en-Charnie à 75 %, soit 8391€ et par le département à 25 % soit 2997€.

A la remise en place, le conseil demande une programmation de l'angélus à 12h et 19h.





Les décisions du conseil municipal

L'atelier communal

Coût de l'atelier (Hors Taxe)	
Travaux	116 017 €
Maîtrise d'œuvre	10 500 €
LC Développement	
Contrôle technique	2 500 €
SOCOTEC	
Branchement	ENEDIS 1 404 €
Architecte	DEVAUX 750 €
Diagnostic Amiante	375 €
ADOBE	
Publication	MEDIALEX 741 €
Relevé Topographique	1 210 €
GUILLERMINET	
TOTAL	133 497 €

Le financement est réalisé comme suit :

- État (DETR) 24 900€
- Département de la Sarthe 20 000 €
- LBN Communauté 22 054 €
- Commune Chemiré-en-Charnie 66 544 €

La restauration des fresques de la chapelle d'Etival en Charnie



En septembre 2025, Madame Géraldine Fray a achevé la restauration de la peinture murale représentant une abbesse dans la chapelle d'Etival-en-Charnie et

elle a procédé à la stabilisation des vestiges de décors peints sur l'arc nord.

Le montant de l'opération est de 6 420 € HT, soit 7 704 € TTC.

Le financement est réalisé comme suit :

- État (DRAC) 30%, soit 1 926 €
- Région Pays-de-la-Loire 20%, soit 1 284 €
- Département la Sarthe 25%, soit 1 605 €
- Commune - Association Chemiré- Patrimoine 25%, soit 1 605 €.

Les subventions accordées par le conseil municipal

Animation Loisirs	300 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200 €
Animation Loisirs (subvention exceptionnelle location tables)	120 €
Générations Mouvement les Aînés de Chemiré	250 €
Association Chemiré Patrimoine	100 €
Collectif Charnie Environnement	100 €
UNC d'Epineu-le-Chevreuil	50 €
Association Charnie Rando	100 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	100 €
Gaule de Joué	100 €
Orchestre de la Vègre (Sté musicale Loué)	150 €

Une subvention de 30€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

- OGEC du collège Saint-Michel (voyage pédagogique) : 30€.
- Association sportive Les Hirondelles du collège Bellevue : 30€.
- École publique élémentaire : 90€.



Les décisions du conseil municipal

L'assainissement

◆ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif RPQS 2024**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif a été présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et a fait l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération ont été transmis au Préfet et au SISPEA (observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement).

En effet, ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique portrait de mon territoire.

◆ **Schéma directeur d'assainissement, groupement de commandes**

LBN Communauté a validé la mise en place d'un groupement de commandes, avec les communes qui le souhaitent, en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Il a été proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec LBN Communauté pour recruter un bureau d'études en charge d'établir un diagnostic du système d'assainissement en vue de la réalisation d'un schéma directeur.

Le conseil municipal a décidé de ne pas autoriser, pour le moment, la signature d'une convention de groupement de commandes.

◆ **Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026**

La redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » a remplacé la redevance pour « modernisation des réseaux de collecte ».

Pour information :

➤ Cette redevance est facturée par l'Agence de l'eau aux communes compétentes pour le traitement des eaux usées qui en sont les redevables ;

➤ Son tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau. Il est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif de l'entité compétente pour le traitement des eaux usées. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

➤ L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;

➤ L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité compétente en matière d'assainissement collectif au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture.

Pour l'année 2026,

. Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à **0,28 € / m³** le tarif de base de la redevance « *performance des systèmes d'assainissement collectif* »

. Considérant que le taux de modulation est estimé à **0.5** (sur l'outil de simulation de modulation mis à disposition par l'Agence de l'eau) ;

. Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour cette redevance qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie ;

. Considérant que le service est exploité en régie directe par la commune ;



Les décisions du conseil municipal

. Considérant que la commune n'a pas levé l'option prévue à l'article 260 A du Code général des impôts.

Le service public de l'assainissement collectif n'est donc pas assujéti à la TVA ;

. Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

le conseil municipal a décidé de fixer à 0,14 € / m³ (0,28 x 0,50) la contre-valeur correspondant à la redevance « *performance des systèmes d'assainissement collectif* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.



Les écoles : participation pour l'année scolaire 2024-2025

◆ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Loué**

La commune de Loué a fixé le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques à **1 634 €** par élève de classe maternelle et à **657 €** par élève de classe élémentaire.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention pour la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves résidant sur la commune et à régler la participation pour un montant de **356 €** pour la cantine et **12 €** pour la garderie.

◆ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Loué**

La convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées de Loué, est arrivée à son terme. La participation demandée est de **1634 €** par élève de classe maternelle et de **657 €** par élève de classe élémentaire.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OGEC du Sacré-Cœur de Loué et à régler la participation demandée.

◆ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pavin**

Un élève de Chemiré-en-Charnie est scolarisé à l'école Saint-Pavin du Mans. La convention de participation financière au fonctionnement de cette école est arrivée à échéance.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans et à régler la participation de **424 €**.

Le personnel communal

◆ **Protection sociale complémentaire santé des agents**

Afin de répondre aux nouvelles obligations des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent.

◆ **RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Après avis du Comité Social Territorial, le conseil municipal a délibéré pour mettre à jour la délibération accordant une indemnité aux agents communaux.

◆ **Adhésion à Santé au Travail 72**

Le conseil municipal décide d'adhérer au service « Santé au Travail 72 » afin de lui confier les missions de service de médecine professionnelle et préventive. La cotisation annuelle par agent sera de 138 €.



Les décisions du conseil municipal

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

◆ **Déclaration d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du conseil municipal.

◆ **Tarif de location de la salle pour des journées complémentaires**

Par délibération en date du 21 octobre 2022, le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle communale. Le tarif « Repas-buffet-fête (2 jours) s'applique pour les week-end avec une remise des clefs le vendredi soir et un retour le dimanche soir.

Or de plus en plus de locataires demandent les clefs dès le vendredi matin, voire le jeudi soir et même le mercredi soir, pour préparer la salle et/ou entreposer des affaires.

Le conseil municipal décide d'autoriser la remise des clefs le mercredi ou le jeudi quand la salle est disponible et décide de fixer un tarif de 50 € par jour complémentaire, soit :

- 50 € pour une remise des clefs le jeudi soir.
- 100€ pour une remise des clefs le mercredi soir.

◆ **Entretien des parcelles situées 12 place Saint Gilles**

Suite à l'arrêté mettant en demeure le notaire en charge de la succession de la propriété sis 12 place Saint Gilles, resté sans réponse, le conseil municipal autorise le Maire à faire procéder au nettoyage de la partie avant de la propriété, parcelle B515. Un titre sera émis à l'ordre du notaire en charge de la succession pour le remboursement des frais engagés par la commune.

◆ **Renouvellement du contrat pour les logiciels de la Mairie**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à renouveler le contrat d'acquisition et de prestations de services des logiciels de la Mairie auprès de la société Berger-Levrault pour une durée de trois ans.

Le montant du contrat est de 1516.50 € HT par an pour la cession du droit d'utilisation et de 168.50 € HT pour la maintenance et la formation.

◆ **Entretien du toit terrasse de la salle communale**

Un contrat d'entretien pour la surveillance et l'entretien du toit terrasse de la salle a été signé avec l'entreprise Soprema de Champagné pour un montant de 510 € HT, soit 612 € TTC par an.

◆ **Équipement de télé-relève d'objets connectés**

Le conseil municipal autorise Sarthe Numérique et SARTEL à installer une antenne LoRaWan sur l'atelier communal pour les besoins d'exploitation des services de télé relève mis en place sur le territoire de la Sarthe.

◆ **Statuts LBN Communauté : transport à la demande**

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de LBN Communauté visant à permettre la délégation, en matière de transports au département ou à la Région et donne son accord de principe pour la délégation concernant le transport à la demande.



ÉTAT CIVIL 2025

Décès

Pierre ALVES

Nathalie LOCHON

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles endeuillées

Naissance

Albane GERMAIN

Nous souhaitons la bienvenue à Albane et félicitons ses parents



Les finances de la commune

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

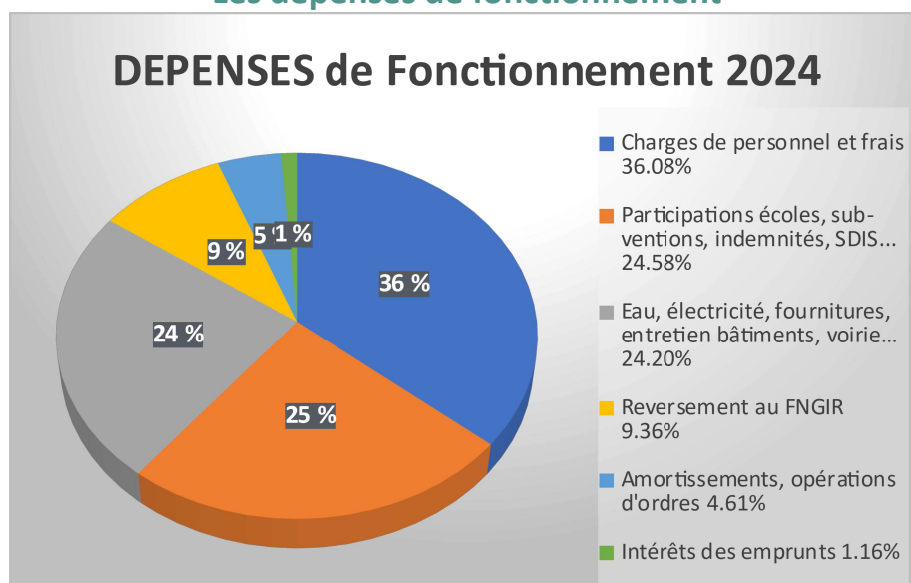
Le Compte Administratif a été voté par le conseil municipal lors de sa séance du 20 février 2025. Il présente les **dépenses et recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice 2024**. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultats Antérieurs	Résultats 2024
Fonctionnement	140 336.58	190 037.38	156 500.02	206 200.82
Investissement	67 373.37	62 928.86	7 728.10	3 283.59
Totaux	207 709.95	252 966.24	164 228.12	209 484.41

***Le fonctionnement** concerne les biens et les services consommés par la mairie pour les besoins de son activité (subvention, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement de prêt...)

****L'investissement** concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...)

Les dépenses de fonctionnement



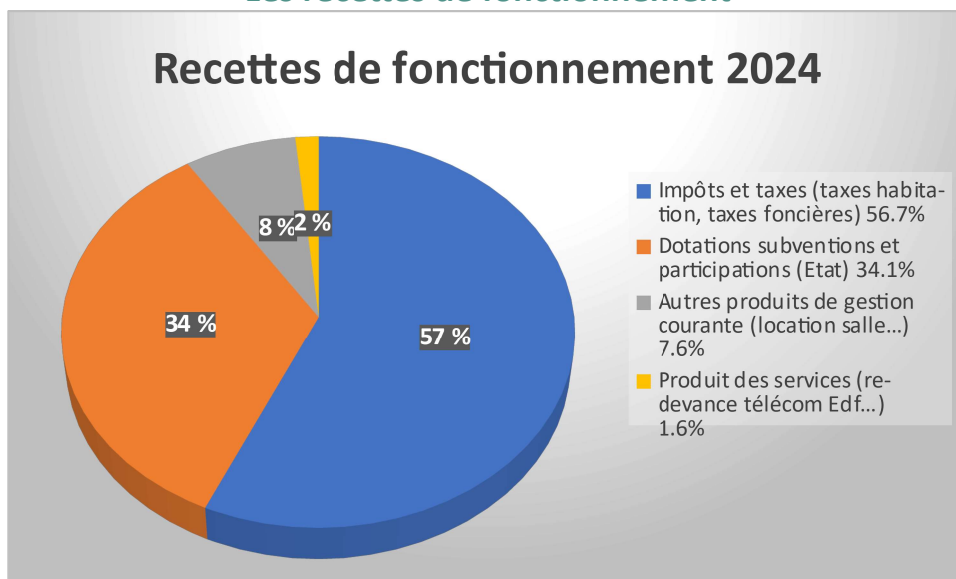
Dépenses de fonctionnement 2024	Montant	Part en %
Charges de personnel et frais	50 635.12	36.08%
Participations écoles, subventions, indemnités, SDIS...	34 501.26	24.58%
Eau, électricité, fournitures, entretien bâtiments, voirie...	33 961.42	24.20%
Reversement au FNGIR*	13 139.00	9.36%
Amortissements, opérations d'ordres	6 466.00	4.61%
Intérêts des emprunts	1 633.48	1.16%
Total des dépenses de fonctionnement	140 336.28	100%

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)



Les finances de la commune

Les recettes de fonctionnement



Recettes de fonctionnement 2024	Montant	Part en %
Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières)	107 816.48	56.73%
Dotations subventions et participations (Etat)	64 799.77	34.10%
Autres produits de gestion courante (location salle...)	14 423.75	7.59%
Produit des services (redevance télécom Edf...)	2 997.38	1.58%
Total des recettes de fonctionnement	190 037.38	100.00%

L'investissement

Opérations d'investissement réalisées en 2024	Montant
Réfection des vitraux de la Chapelle d'Etival	34 904.83
Remboursement de l'emprunt (capital)	8 234.04
Frais étude pour l'atelier communal	7 578.00
Aménagement piétons de l'accès PMR du cimetière	4 867.68
Reprise de concessions échues	4 860.00
Mise à disposition des logiciels mairie	1 544.40
Chaises pour la salle communale	1 466.88
Ordinateur portable	1 458.00
Publication de l'appel d'offre pour l'atelier	889.74
Panneaux électoraux	850.80
Matériel outillage	719.00
Total des opérations d'investissement	67 373.37



Les finances de la commune

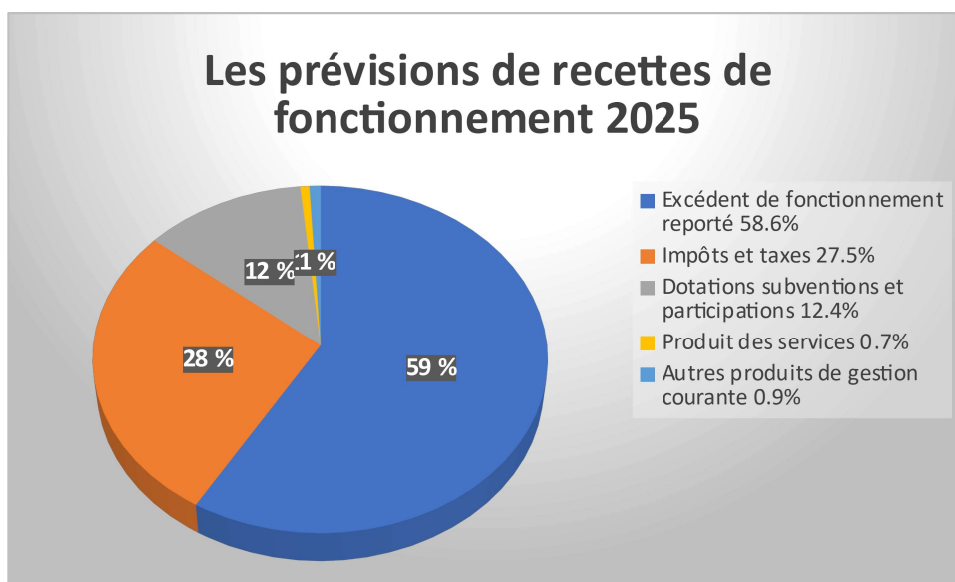
BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif a été voté, par le conseil municipal lors de sa séance du 20 février 2025. Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le Budget Primitif 2025 est voté en équilibre.

	Prévisions des dépenses 2025	Prévisions des recettes 2025
Fonctionnement	352 171.82	352 171.82 (dont 206 200.82 d'excédent reporté)
Investissement	219 460.71	219 460.74 (dont 3 283.59 d'excédent reporté)

Prévision des recettes de fonctionnement



Prévisions recettes de fonctionnement 2025		
Excédent de fonctionnement reporté 58.6%	206 200.82	58.55%
Impôts et taxes 27.5%	96 900.00	27.51%
Dotations subventions et participations 12.4%	43 631.00	12.39%
Produit des services 0.7%	2 440.00	0.69%
Autres produits de gestion courante 0.9%	3 000.00	0.85%
Total des prévisions de recettes de fonctionnement	352 171.82	100.00%



Les finances de la commune

Prévisions des investissements

Crédits votés le 20 février 2025 en prévision des investissements 2025

Construction de l'atelier	162 045.00
Restauration d'une cloche de l'église	13 425.60
Remboursement de l'emprunt (capital)	8 475.93
Bancs, poubelles ,panneaux, tables de lecture	8 400.00
Restauration des fresques de la Chapelle d'Etival	7 704.00
Aménagement extérieur de la salle Chauvelier	5 000.00
Plantations de la place St Gilles	5 000.00
Reprise de concessions	3 500.00
Mise à disposition des logiciels mairie	1 820.00
Remplacement d'un poteau incendie	1 555.21
Achat de parcelles SNCF	1 535.00
Miroir de voirie	1 000.00
Total	219 460.74

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2025.

Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2026, selon les nouvelles décisions

Vote des taxes 2025

Le conseil municipal n'a pas modifié les taux depuis 2021 - date de la réforme supprimant la taxe d'habitation pour les résidences principales.

- ➔ Taxe Foncière/bâti : 33.25%
- ➔ Taxe Foncière/non bâti : 23.99%
- ➔ Taxe d'habitation : 15.56%



Autres informations municipales

LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Dimanche 9 novembre à 10h30, les porte-drapeaux de Chassillé, d'Épineu-le-Chevreuil et Chemiré se retrouvaient près du monument aux morts pour commémorer l'armistice de 1918, en compagnie de quelques Chemiréens et Chemiréennes attachés au devoir de mémoire.

Texte extrait du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) lu lors de cette cérémonie après le dépôt de gerbe et la minute de silence.

« Aujourd'hui nous commémorons, dans toutes les villes et dans tous les villages de France, la signature à Rethondes de l'Armistice mettant fin à la guerre de 1914-1918.

C'était il y 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse et des forêts d'Argonne.

Ce silence portait le poids immense de ceux qui étaient morts, durant quatre années, dans les grandes batailles, couchés dessus le sol ou ensevelis sous la boue.

*Un million quatre cent mille soldats « tombés au champ d'honneur » autant de familles meurtries. Quatre millions de blessés et de mutilés. Et parmi ceux apparemment indemnes, combien de nuits hantées par des terreurs sans fin. **

Après le conflit, partout ou presque partout, ont été érigés des monuments aux morts ou des stèles commémoratives, véritables sentinelles de la mémoire qui nous rappellent les sacrifices et les souffrances endurés par nos aînés.

En outre, la Nation a décidé d'honorer un soldat symbole de tous les Morts pour la France. Ainsi le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat inconnu, tombé au champ d'honneur au cours de la Première Guerre mondiale, est solennellement honoré sous l'Arc de Triomphe, puis y est inhumé en 1921.

En 1923, afin de perpétuer le souvenir et ce sacrifice, une flamme brille sur sa tombe. Celle-ci n'a jamais cessé d'être ravivée chaque soir, y compris sous l'Occupation. Le 11 novembre 1940, des étudiants de France se sont même réunis pour honorer le soldat inconnu dans un des premiers actes de Résistance française à l'occupant.

Malgré le traité de paix signé à Versailles, la Première Guerre Mondiale qualifiée de « grande » alors que rien de ce qui est porteur de haine et de division ne peut être grand, ne fut pas la dernière, comme tous l'avaient espéré.

Dans ce monde incertain, il faut rester conscient de la fragilité de la paix et de la nécessité d'unir toutes les bonnes volontés pour la faire perdurer.

Vive la République ! Vive la France. »

**Extrait du message de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice Rufo, ministre déléguée.*





Autres informations municipales

Monsieur Robert Thorne dépose une croix ornée d'un coquelicot devant le monument aux Morts et celui du maquis d'Etival, associant les victimes britanniques (environ 908 000) aux victimes françaises dans ce geste commémoratif.

Depuis plus d'un siècle, de fin octobre jusqu'au 11 novembre, un petit accessoire rouge fleurit sur les vestes ou les manteaux des Britanniques. C'est un symbole chargé d'histoire : le coquelicot, ou « poppy » en anglais.



Le coquelicot rouge est le symbole des soldats tombés pendant la Première Guerre mondiale.

Tout commence en 1915 avec le lieutenant-colonel John Mc Crae, médecin canadien, témoin de la seconde bataille d'Ypres. Dans son poème « In Flanders Fields », il raconte comment ces fleurs rouges poussaient au milieu des tombes et des tranchées, rappelant le lourd tribut payé par les combattants. En 1918, l'Américaine Moina Michael découvre le poème et décide de faire du coquelicot un symbole de mémoire. Trois ans plus tard, la Royal British Legion organise la première Campagne du Coquelicot, distribuant des fleurs en papier contre une donation. Les fonds aident les familles de militaires disparus ou blessés et soutiennent encore aujourd'hui les vétérans.



En 1925, en France, le premier atelier de confection du bleuets est organisé aux Invalides. Le but était de redonner goût à la vie aux pensionnaires des lieux et subvenir à leurs besoins. Devenu le symbole de la solidarité avec le monde combattant, la première vente de bleuets sur la voie publique a lieu le 11 novembre 1934. La Nation souhaite ainsi témoigner sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre leur pays.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : S'INSCRIRE POUR POUVOIR VOTER

Pour voter aux **élections municipales des 15 et 22 mars 2026**, les nouveaux habitants doivent s'inscrire sur les listes électorales **avant le 6 février 2026** s'ils font la démarche en mairie ou par courrier ou **le 4 février 2026** pour la démarche en ligne. Les primo-votants sont inscrits automatiquement s'ils n'ont pas changé de lieu de résidence.



Toutes les informations sont à la mairie et sur internet : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

UN CAFÉ NUMÉRIQUE À CHEMIRÉ-en-CHARNIE !



Un Café Numérique est un moment convivial et informel où les usagers peuvent venir poser toutes leurs questions sur le numérique. **Le mardi 17 février 2026 de 14h à 17h**, le Conseiller numérique de notre secteur, Jérémy CORDONNIER vient à Chemiré-en-Charnie ! Il présentera ses activités et répondra à nos questions sur l'usage de l'ordinateur, du téléphone portable, de la tablette. C'est un service de proximité !



Autres informations municipales



LBN COMMUNAUTÉ - ENQUÊTE PUBLIQUE : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Une enquête publique est lancée pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et chacun, chacune est invité.e à en prendre connaissance, faire ses observations et autres propositions utiles à joindre au dossier.

Le dossier d'enquête est mis à disposition en mairie. Il est également consultable sur internet via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/6958/>.

Les observations et propositions sont à déposer sur le registre en mairie, en ligne via ce lien ou bien à transmettre par courrier **avant le vendredi 30 janvier 2026 à 17h précises, date et heure de la clôture de l'enquête.**

Un commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de Chemiré le 27 janvier 2026 de 15h00 à 17h00.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvé par délibération du conseil communautaire de LBN communauté et se substituera automatiquement aux 13 [PLU](#) communaux en vigueur et aux 5 cartes communales après leur abrogation.

DÉPÔT DE PAIN- EXPOSITIONS - PETIT BABILLARD

La salle Chauvelier est toujours un lieu de rencontres !

✓ Plus petite que la salle des fêtes, elle est la salle préférée du *club des aînés*.

✓ Elle accueille le *dépôt de pain*.

Les commandes au dépôt de pain sont tout à fait régulières et c'est avec un plaisir partagé qu'usagers et bénévoles se retrouvent chaque mercredi et samedi de 10h à 11h30. Il ne s'agit pas seulement de venir chercher son pain et ses viennoiseries. C'est aussi un moment pour discuter autour d'un café !

✓ Elle est un lieu d'*exposition*.

Depuis que la salle a été équipée de cimaises, quelques peintures viennent attirer le regard. Une nouvelle exposition des élèves de l'école en arts visuels est attendue en début d'année. Profitez de l'ouverture du dépôt de pain pour la visiter.

✓ Elle est aussi le point de vente du *Petit Babillard*. Les derniers numéros sont disponibles aux heures d'ouverture du dépôt de pain. N'hésitez pas !



DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Ce sont 70 Chemiréens et Chemiréennes de plus de 65 ans, qui reçoivent un colis, de la part de la commune. Un bouquet de produits locaux achetés à la cabane des producteurs de Mareil-en-Champagne. De quoi contenter les palais les plus fins !





La vie des associations



Le club Généralions-Mouvement de Chemiré-en-Charnie Activités en 2025.

En 2025 le Club Généralions-Mouvement de Chemiré-en-Charnie compte 19 adhérents. Il centre principalement ses activités autour de ses rencontres bimensuelles dans la salle Chauvelier.

Il s'y ajoute l'organisation du repas des aînés qui, cette année s'est déroulé, à la satisfaction de tous, le 6 Novembre au restaurant de Neuville en Charnie.



Repas des aînés le 6 Novembre à Neuville en Charnie

L'équipe du Concours Culturel planche toujours avec assiduité sur les quatre questionnaires annuels.

Tous les membres étaient invités au loto-bûche du 16 Décembre. Un cadeau de fin d'année a été donné. Nous remercions la structure de secteur et plus particulièrement la municipalité qui, par leur soutien financier, nous permettent de veiller au bien-être de nos adhérents.

Notre assemblée générale est prévue le 03 Février 2026. Outre la validation des activités et comptes de l'année précédente, le renouvellement des adhésions et de l'équipe dirigeante sont à l'ordre du jour.

Nous invitons tous les Chemiréens et Chemiréennes qui le désirent à nous rejoindre en adhérant au club. L'Association « Généralions-Mouvement » n'est plus réservée qu'aux seuls retraités ; les personnes encore en activité peuvent aussi se joindre à nous.

Et merci à nos adhérents de continuer à nous faire confiance.

La présidente,
Sylvie Vanherpe



La vie des associations

COLLECTIF CHARNIE ENVIRONNEMENT



**QUE VIVENT LES OISEAUX ET LE BOCAGE
POUR NOTRE BIEN A TOUS !**

2026 verra en principe l'édification des cabanes Coucous sur le site du Moulin de l'abbaye à Etival. Nous aurons à vérifier que le promoteur respecte bien ses engagements concernant l'ORE, Obligation Réelle Environnementale, contrat établi pour 99 ans lui imposant un certain nombre d'obligations quant à la santé biologique du site. Ce sera la première fois que cette innovation sera appliquée dans la Région Pays de la Loire.

L'année 2026 verra enfin l'aboutissement du PLUi de LBN sous réserve de l'approbation de la population qui sera consultée lors de l'enquête publique prévue ces mois prochains. Nous comptons bien voir figurer dans le document final les engagements des élus de LBN concernant la préservation des haies avec le principe « toute destruction de haie est interdite sur le territoire de LBN ; si on doit le faire pour une raison jugée valable ; on doit replanter le double du linéaire de haie détruite ». D'ores et déjà nous avons apprécié que la commune de Chemiré ait décidé d'interdire toute destruction de haie.

Le 25 mai dernier nous avons représenté Sarthe Nature Environnement à la réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Forêt de Sillé. Nous avons découvert le remarquable travail de suivi et d'animation du site par l'équipe du Parc régional Normandie Maine. Ce site avait été classé à son origine en raison de la présence de deux espèces rares : le crapaud sonneur à ventre jaune et l'écrevisse à pattes blanches. Hélas aujourd'hui, cette écrevisse est supplantée inéluctablement par l'écrevisse américaine. Une autre espèce fait l'objet d'un suivi attentif est la chauve-souris le Grand murin. Ses effectifs ont fortement diminué en raison des pluies abondantes de 2023 qui avaient détruit de nombreux insectes, contraignant les femelles à chercher des insectes dans des zones plus sèches. Heureusement avec le retour du beau temps, les femelles ont commencé à revenir, encouragées aussi par l'entretien des tourbières sur le site, précieuses zones humides de nature à favoriser les insectes et donc les oiseaux de toutes espèces. C'est cela la biodiversité : la vie végétale et la vie animale ensemble. Biodiversité à préserver avec le bocage propre à limiter le redoutable effet de serre donc la hausse des températures. Bocage incluant les chemins. Notre association fait partie du groupe Bocage/chemins de FE53, Fédération pour l'Environnement de la Mayenne.

A LBN, la commission tourisme s'est réjouie de la réouverture du CR44. On espère que cela se concrétisera par une aide de nature à encourager non seulement les randonneurs mais aussi les promeneurs à emprunter ce chemin communal propriété des trois communes de Chemiré, Neuville et Torcé. Cela contrarie encore le gérant du GFR de la Lande ronde qui peine à accepter que le CR44 ne lui appartienne pas. C'était patent dans sa tentative de faire condamner par le Tribunal du Mans le maire de Neuville qui, ayant contribué mécaniquement à défricher le CR, aurait détruit quelques arbustes côté GFR. Sa tentative a échoué deux fois, en première instance et en appel.

« L'ORNITHÉRAPIE » : c'est ainsi que deux naturalistes français ont qualifié l'heureux effet sur notre santé que les oiseaux peuvent apporter aux humains. Ils ont consigné leurs observations et leurs informations dans ce précieux livre publié aux éditions Albin Michel. Ils rapportent que des médecins et des scientifiques ont constaté que l'observation et l'écoute des oiseaux éloignent notre stress et rendaient heureux. A tel point qu'en Grande Bretagne des médecins généralistes prescrivent des séances d'observation à leurs malades. A notre échelon, remarquons le plaisir qu'éprouvent les personnes qui nourrissent les oiseaux en hiver, contribuant ainsi au maintien de leur population, tellement menacée partout. Si vous voulez en faire autant, procurez vous des graines de tournesol bio, c'est la meilleure nourriture qu'on peut donner aux oiseaux.



Laurent DESPREZ



La vie des associations

ANIMATION LOISIRS

2026 nous voilà !

Malgré une légère baisse de fréquentation constatée par l'ensemble des associations locales, le bilan des activités proposées par Animation Loisirs en 2025 a été positif sur tous les plans.

Cependant, nous devons nous questionner sur le rapport entre le temps investi par les bénévoles et les membres du bureau et l'intérêt porté par les habitants de Chemiré à ce que nous proposons.

2026 verra une modification de la composition du conseil municipal et de fait, peut-être aussi du bureau d'Animation Loisirs. Cela pourrait être l'opportunité pour vous d'intégrer notre association afin de consolider ce qui a été mis en place et apporter les éléments nécessaires et indispensables à son évolution.

L'émulation et le bien-être au sein de notre commune ne peuvent exister qu'avec le concours de toutes et tous et malgré le faible nombre d'habitants nous pouvons faire en sorte que le « comité des fêtes » porte bien son nom !

Nous espérons votre participation à l'Assemblée Générale de l'association prévue **le mercredi 4 février à 20h30** et à un moment d'échanges avec aussi les nouveaux habitants de notre commune.

Pour rappel, chaque habitant(e) est membre de droit de l'association gratuitement, une bonne idée, petits et grands pour nous rejoindre dans les activités proposées, mais aussi dans la composition du bureau afin de participer à l'élaboration de nouveaux projets.

2026 à Chemiré-en-Charnie, prenez dates :



- Samedi 31 janvier- Soirée jeux
- **Mercredi 4 février - Assemblée générale**
- Samedi 28 mars - Rando - surprise - tartiflette
- Dimanche 6 septembre - Fête de la St Gilles
- Samedi 14 novembre - Soirée pot au feu
- Samedi 17 décembre - Noël à Chemiré

Le planning 2026 pourrait être soumis à modification, nous le confirmerons via le panneau d'affichage et les adresses mail.

Pour garder un œil sur nos diverses festivités :

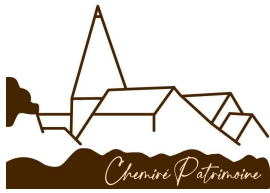
- Le panneau d'affichage municipal de la mairie.
- L'application gratuite pour téléphone mobile « panneau pocket ».
- Le compte Facebook d'Animation Loisirs.
- L'adresse mail : Loisir-chemire@hotmail.com
- Les affiches posées aux entrées de la commune.
- Les articles dans la presse locale.

Le bureau d'Animation Loisirs vous souhaite **une très bonne année 2026** et espère vous retrouver nombreux(ses) pour participer aux animations.

- ✓ Le bureau 2025 : Catherine Beautemps Joly - Ingrid Caté - Peggy Chudeau – Isabelle Chartrain – Gilbert Lemaître - Nicolas Padois - Roland Ahier
- ✓ Les contacts : Loisir-chemire@hotmail.com - R. Ahier 0629160079 – N. Padois 0681191729
- ✓ L'adresse postale : Mairie – Place St Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie



La vie des associations

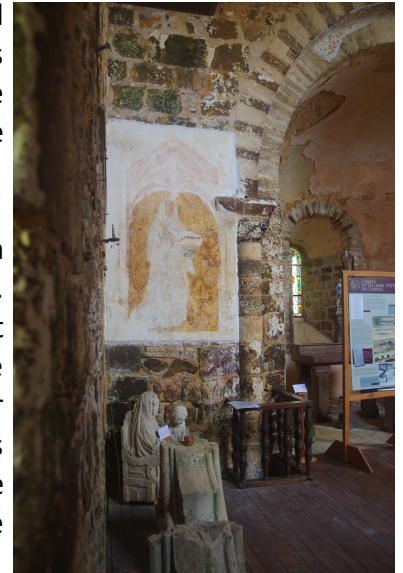


CHEMIRÉ PATRIMOINE

Plaidoyer pour la sauvegarde du site de la chapelle d'Étival

Le nombre de personnes venues cette année visiter la chapelle d'Étival témoigne encore une fois de l'intérêt du grand public pour les vieilles pierres et la nature. Et à chaque fois, c'est avec étonnement et ravissement que le visiteur découvre ce coin de nature encore préservé. Preuve que le patrimoine naturel et historique a le pouvoir de rendre un territoire attractif.

Attention cependant, un patrimoine non protégé est un patrimoine en danger. Le site d'Étival fait partie de ce patrimoine menacé. Imperceptiblement, chaque année, on modifie son environnement : c'est une haie que l'on fait disparaître, un mur qui s'écroule, plus loin un autre bout de mur que l'on abat, et tout près de la chapelle, c'est le dernier bâtiment datant de l'époque de l'abbaye qui tombe en ruine dans l'indifférence générale. Mais que deviendra la chapelle si autour d'elle disparaissent tous ces derniers vestiges de l'abbaye et de son histoire vieille de 900 ans ?



Car l'intérêt de ce bâtiment du XII^e siècle, c'est aussi son site. Or, que faisons-nous pour le sauver ? Chacun se désole de le voir environné de ronces, de matériaux de toutes sortes et de ruines ; et pourtant nous restons les bras ballants comme impuissants face à cette triste réalité. Faut-il laisser faire ?

En 2019, nous avons sans succès alerté les élus territoriaux. A la suite des dernières élections municipales, j'avais espéré une plus forte mobilisation et implication en faveur de la chapelle et de son site. Alors à la veille des élections, c'est à la nouvelle municipalité qui sera constituée en mars prochain que je m'adresse : n'oubliez pas Étival et sa chapelle ! Ce site, c'est l'identité de la commune. Il n'est pas trop tard pour le protéger. Il est si riche et il y a tant à faire ! En cette période de vœu, je formule celui de nous rassembler, élus municipaux, acteurs du patrimoine et association, pour débattre enfin de l'avenir du site autour d'un véritable projet de sauvegarde et de mise en valeur. Si la situation est complexe, elle n'est pas inextricable et les solutions existent. Il faut simplement croire à l'intérêt général du projet et avoir la volonté d'agir.

Chers-es adhérents-es, grâce à votre soutien, nous avons financé la restauration des décors peints de la chapelle. C'est une belle réussite. Merci à vous. Nous devons continuer.

Au nom du bureau, je souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2026.

Philippe Grégoire
Président de Chemiré Patrimoine
site internet : <https://chemirepatrimoine.org>



Retour en images



Ici, on joue en cercle !



Là, on joue sur écran !



Ici, on joue en carré !



Là, c'est tartiflette !



Là, c'est le résultat du prix des lecteurs de Chemiré



Et là, c'est Pot au feu !



Retour en images

La surprise : une balade musicale dans la forêt de la Petite Charnie





Retour en images



A la Saint-Gilles, on se retrouve pour le cochon grillé!



Chemiré randonne en nombre pour Octobre rose

Chemiré soutient les cyclistes du Téléthon



Et puis vient Noël !



Bonne Année de la part de celles et ceux qui animent notre village



Des informations du territoire

LES NOUVELLES REDEVANCES

de l'AGENCE DE L'EAU



QUE COMPREND LE COÛT DE MA FACTURE D'EAU ?

MA COLLECTIVITÉ (90 %)

- Production de l'eau potable : investissements, maintenance et exploitation des ouvrages d'eau potable (captage, traitement, contrôle et distribution)
- Dépollution des eaux usées et pluviales (collecte, transport, traitement, stockage et épuration des eaux usées).

REDEVANCES (10 %)
Agence de l'eau Loire-Bretagne

FACTURE D'EAU : À QUOI SERVENT LES REDEVANCES « AGENCE DE L'EAU » ?

L'EAU PAIE L'EAU

100 % DES REDEVANCES RÉINVESTIES EN AIDES POUR :

- 1** **Sécuriser l'approvisionnement en eau potable**
- 2** **Garantir la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions**
- 3** **Préserver les milieux aquatiques, la continuité écologique et la biodiversité**

FACTURE D'EAU : QUELLES SONT LES REDEVANCES « AGENCE DE L'EAU » ?

100 % DES REDEVANCES RÉINVESTIES EN AIDES

L'EAU PAIE L'EAU

EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE	 CONSUMMATION D'EAU POTABLE
 PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	 PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EAU POTABLE Prélèvement sur la ressource Cette redevance représente un effort collectif et solidaire pour la protection de la ressource en eau.	EAU POTABLE Consommation d'eau potable Elle s'applique quel que soit l'usage exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail.	EAU POTABLE Performance des réseaux d'eau potable Elle tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du service de distribution. Plus le service sera performant et moins le montant de la redevance sera élevé.
---	--	--



Des informations du territoire



Si votre téléphone, votre alarme d'assistance et votre ordinateur ne sont pas connectés à la fibre optique, mais sont sur le réseau cuivre et l'ADSL, cet article vous intéresse.

Le plan de fermeture du réseau cuivre est lancé par Orange, en tant que propriétaire de ce réseau depuis la privatisation de France Télécom.

La date de fermeture technique à partir de laquelle les services reposant sur les réseaux cuivre seront coupés est
➔ Janvier 2027 pour la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté (lot 3)

Aussi, il est important d'anticiper vos démarches :

- Vérifiez si vous avez un service qui utilise encore le réseau cuivre pour :
 - ✓ Votre connexion Internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.
 - ✓ Vos appels téléphoniques, si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).
 - ✓ Votre alarme, dispositif de téléassistance et autres appareils reliés via des fils en cuivre.
 - ✓ Vos services métiers, si vous êtes un professionnel.
- Choisissez votre opérateur et votre contrat :
 - ✓ Vous êtes libre de contacter votre opérateur ou un autre et faire jouer la concurrence.
 - ✓ Vous identifiez, en fonction de vos services actuels et ceux désirés, l'offre la mieux adaptée à vos besoins.
 - ✓ Une fois votre décision prise, vous souscrivez un abonnement - sans cette démarche individuelle vous ne pouvez pas basculer sur la fibre.
- On bascule tous sur la fibre :
 - ✓ L'opérateur commercial que vous avez choisi entre en relation avec Sartel, gestionnaire du réseau sur la zone RIP (réseau d'initiative public) afin de réaliser votre raccordement.
 - ✓ Une fois ces travaux réalisés votre bascule sur la fibre est terminée.

⚠ Attention aux arnaques bancaires dites « au faux coursier » !

Message de la gendarmerie de la Sarthe

➔ Comment ça marche ?

1. La victime est contactée par téléphone ou par SMS par un faux conseiller bancaire. Le numéro utilisé peut être le même que celui de la banque ;
2. Le faux conseiller indique à la victime que sa carte bancaire est compromise par une fraude ;
3. Le faux conseiller invite la victime à contacter un numéro ;
4. La victime appelle et tombe sur un individu se faisant passer pour le service anti-fraude de la banque. Il invite la victime à communiquer ses codes et l'informe qu'un coursier se présentera à son domicile pour récupérer la carte bancaire ;
5. Un homme se présente au domicile de la victime et se fait remettre la carte bancaire.

- ◆ Vous êtes contacté selon ce procédé ou vous avez des doutes ? Contactez IMMÉDIATEMENT le 17,
- ◆ Parlez-en autour de vous,
- ◆ Informez votre banque.

Ce phénomène d'ampleur nationale a déjà fait de nombreuses victimes.



Mémo pratique

LES ENTREPRISES, COMMERCE, SERVICES et GÎTES

LES COMMERCE

Boucherie des Halles de Conlie 02 43 20 50 27
Mrs Couasnon et Petitot

Le vendredi vers 9h, place Saint-Gilles et en campagne. *Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de changement en fonction des conditions de circulation.*

Épicerie de Voutré 06 32 22 04 27
Livraison possible sur commande uniquement.

LES ENTREPRISES

L'Échappée Sarthoise : Vente directe de viande bovine Highlands Cattle Bio, La Mordantière, 06 43 55 82 70.

Site : <https://echappeesarthoise.jimdofree.com>

Fabullâne : Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.

Services aux particuliers : Jardinage, bricolage ..., Mr Charlot, 07.68.31.34.34.
servopart72@gmail.com

MC3E : Entreprise d'électricité générale
06.30.45.07.42.

Site : <https://mc3e.odoo.com/>

Collecte des déchets

A Chemiré, le **mercredi** des semaines **paires**.

A Étival, le **vendredi** des semaines **impaires**.



Gîte de l'Abbaye

Étival (10 personnes)
Mme et Mr Grousseau 06 30 15 40 95
jmichelgrousseau@orange.fr



Gîte de la Charnie

Chemiré (14 personnes)
2 rue Bourdon Durocher
Mme Baudlet 06 71 26 87 15
Mr Bernard 06 85 08 11 75



Gîte de Mont Louvre

Chemiré (4 personnes)
Mme et Mr Ahier 06 29 16 00 79
efar@sfr.fr



Gîte de la Mordantière

Chemiré (14 personnes)
Mme et Mr Philippe 06 43 55 82 70
lejouteau@gmail.com

LE DÉPÔT DE PAIN

Il est géré par les bénévoles de Chemiré-en-Charnie et ouvert les mercredis et samedis de 10h à 11h30, salle Chauvelier.

Passez vos commandes, lors d'une permanence, ou par téléphone au 06 09 71 74 76 ou par courriel à painchemire@hotmail.com.

LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Repas-buffet-fête (2 jours) *

Tarif été (du 15 avril au 14 octobre) : **250 €****/300 €

Tarif hiver (du 15 octobre au 14 avril) : **300 €****/350 €

* Les jeunes Chemiréens(nes) de 18 à 20 ans
bénéficient du demi-tarif 1 fois par an.

** tarif habitants de la commune

Vin d'honneur sépulture : 55 €

Vin d'honneur mariage : 100 €

Opération commerciale ou animation culturelle
avec entrée payante (1 jour) : 150 €

Réunion (1/2 journée) : 80 €

Forfait ménage non fait ou mal fait : 80 €

Location sono : 50 €

L'AGENDA DES ANIMATIONS 2026 : LES PREMIÈRES DATES

Samedi 31 janvier - Soirée jeux

Mardi 3 Février – AG Générations Mouvement

Mercredi 4 février - AG Animation Loisirs

Mardi 17 février – Café numérique à la mairie

Samedi 28 mars - Rando - Surprise - Tartiflette

Dimanche 6 septembre - Fête de la Saint-Gilles

Les 19 et 20 septembre – Journées du patrimoine

Samedi 14 novembre - Soirée pot au feu

Samedi 17 décembre - Noël à Chemiré